

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3095

24 octobre 2014

SOMMAIRE

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A.	148521	CI Cerveza S.à r.l.	148519
Acca Investissement S.A.	148517	CIH International S.à r.l.	148520
Accel London Investments IV S.à r.l.	148534	Cliveden S.A.	148521
Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.	148516	Datart Investments S.A.	148545
Advent Global Fund	148514	Desantis S.A.	148519
Advent Tower (Luxembourg) Holding S.à r.l.	148520	EsoBiotic	148523
Albert & Partner S.A.	148523	Fondation Bassin Minier	148516
Algra S.A.	148516	Fotex Holding	148522
Armorial Holdings Luxembourg S.A.	148537	Fred Marketing S.A., SPF	148525
ASA-Bâtiments S.à r.l.	148516	Generali Investments SICAV	148522
Asa Promotion S.à r.l.	148515	Golden Bean S.à r.l.	148560
Audit Central S.à r.l.	148521	G.T. Ressources Humaines S.A.	148522
Augur Capital Advisors S.A.	148531	KFC Menapak S.à r.l.	148524
BAUERE KOPERATIV, Société Coopérative	148519	LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.	148529
Bauvalto S.A.	148518	NNS Holding S.à r.l.	148514
B. Berx & Cie	148520	RL 488 S.A.	148524
Biham S.A.	148518	SRE Properties S.à r.l.	148515
BIS Invest S.à r.l.	148517	SRR Properties (Lux) 3 S. à r. l.	148515
Blimo S.A.	148517	Superdome S.à r.l.	148514
Break Café SA	148517	Thames S.à r.l.	148514
Bull & Bear Finance S.à r.l.	148532	The Creative Logic S.A.	148514
Bureau Economique S.à r.l.	148519	Tigoni Holding S.A. S.P.F.	148515
Carmel Capital Sarl	148518	Venezuela Cable Service Holdings S.à r.l.	148560

NNS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.796.409,64.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.863.

—
Rectificatif du dépôt L130224362 déposé le 02/01/2014

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141009/11.

(140159694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Superdome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 167.281.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145807/10.

(140165475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Thames S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 107.442.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 18 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014145812/10.

(140165705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

The Creative Logic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 97.661.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145827/10.

(140166014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Advent Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 147.284.

—
Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2014.

Pour Advent Global Fund

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014146555/13.

(140167496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

SRR Properties (Lux) 3 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014145800/10.
(140165737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

SRE Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 142.458.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration

Présents:
Antony MEIJER, Administrateur catégorie A
TM s.à.r.l., Administrateur

Ordre du jour:

Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse.
A l'unanimité le Conseil décide:
Le Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à 12C, Impasse Drosbach -Building C, in L-1882 Luxembourg
Le 9/9/2014.
Le Conseil d'Administration
Antony MEIJER / TM s.à.r.l
- / Signature
Administrateur catégorie A / Administrateur
Référence de publication: 2014145795/21.
(140165581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Tigoni Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 32.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2014145830/10.
(140165474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Asa Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 34, Z.A. Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 169.245.

Les comptes annuels de la société au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la société
Signature
Le Gérant
Référence de publication: 2014146572/13.
(140167235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

ASA-Bâtiments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 34, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 74.975.

Les comptes annuels de la société au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Gérant Technique

Référence de publication: 2014146573/13.

(140167234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Algra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.883.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 24 juin 2014 tenue extraordinairement le 1^{er} août 2014:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Patricia OSIEKA et Mme Graziella VERDUCHI ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2020.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Pour ALGRA S.A.

Signature

Référence de publication: 2014146563/16.

(140167525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.517.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146532/10.

(140167402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Fondation Bassin Minier, Fondation.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg G 119.

Extrait du Compte-rendu du Conseil d'administration du 13 février 2014

1) Admission de nouveaux membres et répartition des tâches

Le Président de la Fondation Bassin Minier, Monsieur Pierre Gramegna a introduit sa démission.

La proposition de Monsieur Weber, de nommer Monsieur Massimo Malvetti (7, rue des Trois Glands L-1629 Luxembourg) nouveau Président de la Fondation, est admise à l'unanimité par les membres présents.

Sont également admises à l'unanimité les nominations de Madame Antoinette Lorang (7, rue des Trois Glands L-1629 Luxembourg) comme Vice-Présidente ainsi que la nomination de Madame Antoinette Reuter (7, rue des Trois Glands L-1629 Luxembourg) comme Trésorière.

Référence de publication: 2014146714/15.

(140166750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Acca Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.699.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146552/10.

(140167077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Blimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.602.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 17 septembre 2014 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société BLIMO S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105 602, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 17 septembre 2014 que Monsieur Claude SCHMITZ a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société BLIMO S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105 602, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 17 septembre 2014 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société BLIMO S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105 602, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 17 septembre 2014 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société BLIMO S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105 602, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

CF Corporate Services
Société Anonyme
2, avenue Charles de Gaulle
L - 1653 Luxembourg

Référence de publication: 2014146602/24.

(140167517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

BIS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 311.542,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014146601/10.

(140167116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Break Café SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146605/10.

(140167090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Carmel Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.958.200,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 104.190.

Il est à noter que l'adresse des associés suivants de la Société est dès à présent Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands:

1. Terra Firma Investments (GP) 2 Limited agissant pour TFCP II Co - Investment 4, L.P;
2. Terra Firma Investments (GP) 3 Limited agissant pour TFCP III Co - Investment C L.P;
3. Terra Firma Investments (GP) 2 Limited agissant pour TFCP II, Co-Investment 4A, L.P. (TFCP II Co-Invest 4A);
4. Terra Firma Investments (GP) 2 Limited agissant pour Terra Firma Capital Partners II, L.P. A,B,C,D,E,F;
5. Terra Firma Investments (GP) 2 Limited agissant pour TCFP II, Co-Investment 4B, L.P. (TFCP II Co-invest 4B);
6. Terra Firma Investments (GP) 2 Limited;
7. Terra Firma Investments (GP) 3 Limited agissant pour Terra Firma Capital Partners III L.P. (TFCP III);
8. Terra Firma Investments (GP) 3 Limited agissant pour TFCP III Co-Investment B L.P;
9. Terra Firma Investments (GP) 3 Limited agissant pour TFCP III Co-Investment A L.P.

L'adresse de Monsieur Stef Oostvogels, gérant de la Société est désormais la suivante: Rue Spierzelt 1, 8063 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014146610/24.

(140167372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Bauvalto S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 138.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146594/10.

(140167274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Biham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 143.561.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 septembre 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président
- Monsieur Giovanni Guido GALIGARIS, demeurant professionnellement au 25 Via Motta, CH - 6850 Mendrisio, Suisse, Administrateur-Délégué.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146599/20.

(140167010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

BAUERE KOPERATIV, Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 95.424.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146593/10.

(140167038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

CI Cerveza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.050,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.833.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 17 Septembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Perry Humphrey de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;
et

- de nommer M. Robert Ryder, né le 15 février 1960 à Scranton, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 207 High Point Drive, Victor, New York 14564, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Erik Jean P. Adam, gérant de catégorie A;
- M. Manfred Schneider, gérant de catégorie A;
- M. Nicolas Susgin, gérant de catégorie A;
- M. Robert Ryder, gérant de catégorie B;
- M. David E. Klein, gérant de catégorie B; et
- M. William F. Hackett, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146633/24.

(140167365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Bureau Economique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3920 Mondercange, 10, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146587/10.

(140166900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Desantis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 48.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146652/10.

(140166963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

B. Berx & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 152.031.

—
DISSOLUTION

Extrait du Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de B. Berx & Cie

L'assemblée des associés est tenue, extraordinairement, au siège social en date du 22 septembre 2014 à 13 heures.

Résolutions

1. L'Assemblée constate qu'il n'y a plus d'activité au sein de la société depuis le 31 juillet 2014. L'assemblée approuve la liquidation volontaire de la société B. Berx & Cie avec effet au 31/07/2014.

Au 31/07/2014, la société est donc dissoute et liquidée.

2. L'Assemblée approuve que les livres comptables et documents sociaux de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5, rue Prince Jean L-4740 Pétange et ce pour une durée minimale de cinq ans.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 14 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Bert Berx / Rita Berx.

Référence de publication: 2014146582/20.

(140167340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

CIH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 176.850.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 17 Septembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Perry R. Humphrey de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat; et

- de nommer M. Robert Ryder, né le 15 février 1960 à Scranton, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 207 High Point Drive, Victor, New York 14564, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Erik Jean P. Adam, gérant de catégorie A;
- M. Manfred Schneider, gérant de catégorie A;
- M. Nicolas Susgin, gérant de catégorie A;
- M. Robert Ryder,, gérant de catégorie B;
- M. David E. Klein, gérant de catégorie B; et
- M. Paul Hetterich, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146634/24.

(140167364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Advent Tower (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 157.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146539/10.

(140167436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Cliveden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 61.486.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 septembre 2014

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLIVEDEN S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014146638/14.

(140167202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Audit Central S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200a, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.074.

Résolution prise par l'Associé Unique en date du 1^{er} septembre 2014

En vertu de l'article 5 al. 2 des statuts de la société, l'associé unique, Monsieur Helmut Havenith, décide de transférer le siège social de Audit Central SARL de son adresse actuelle

2, cité JFL Alexandre de Colnet

L-8061 Bertrange

à

200a, rue de Luxembourg

L-8077 Bertrange

avec effet à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Audit Central SARL
H. HAVENITH
Associé-Gérant unique

Référence de publication: 2014146580/20.

(140167203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 23.825.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 septembre 2014

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur George Salim ZAKHEM, demeurant au 24, Kensington Gore, Flat 5, SW7 2ET London, Grande-Bretagne, Président;

- Monsieur Abdallah Salim EL ZAKHEM, demeurant à Rabieh 10th Street, Metn, Liban, administrateur - délégué;

- Monsieur Marwan Georges ZAKHEM, demeurant au House No. 8, St Christopher's Court, 23 Osu Avenue, Accra, Ghana.;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- MONTBRUN REVISION S.à r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146551/20.

(140167469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Generali Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.432.

—
Extrait d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration de la Société du 29 avril 2014:

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer, à l'unanimité, en tant que dirigeant, la personne suivante pour la gestion journalière des activités de la Société:

- Monsieur Pierre BOUCHOMS, avec adresse professionnelle au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, en tant que responsable délégué à la gestion journalière de la Société

et de lui conférer un pouvoir de signature individuel dans le cadre des rôles qui lui sont dévolus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2014146722/18.

(140166954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

G.T. Ressources Humaines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.235.

—
Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2014, G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommé commissaire aux comptes de la société pour une durée de six ans, en remplacement de Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., démissionnaire.

Les mandats des administrateurs, du président du conseil d'administration et des administrateurs-délégués sont prolongés et se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014146721/16.

(140167245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Fotex Holding, Société Européenne.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.938.

—
(I) Extrait de la réunion du conseil d'administration du 25 août 2014

Le conseil d'administration du 25 août 2014 a désigné Monsieur David VARSZEGI à la fonction d'administrateur-délégué supplémentaire à la gestion journalière ayant des pouvoirs individuelle de signature.

En conséquence, Monsieur Gabor VARSZEGI et Monsieur David VARSZEGI agissent tous les deux comme personnes chargées de l'administration au jour le jour de la Société («personnes déléguées à la Gestion Journalière»), les deux ayant des pouvoirs de signature individuelle pour le compte de la Société.

(II) L'adresse privative de l'administrateur et l'administrateur-délégué Monsieur David VARSZEGI a changé:

- ancienne adresse: 1127 Budapest, Gyori u. 6/B, Hongrie

- nouvelle adresse: Compass Point West Block W13, Triq F. Assenza, SWQ 2323, Is-Swieqi, Ibrag, Malte

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

FOTEX HOLDING S.E.

Un mandataire

Référence de publication: 2014146708/20.

(140166867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Albert & Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 159.262.

Beschluss der Aktionärsversammlung vom 10.07.2014

Gemäß Beschluss der Aktionärsversammlung vom 10.07.2014 sowie dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 17.07.2017 treten nachfolgende Veränderungen in Kraft:

1. Geschäftsleitung

Herr Johannes Felke, geb. am 16. Dezember 1963 in Trier, wohnhaft in L-6981 Rameldange, 7, rue Joseph Schroeder wird mit sofortiger Wirkung aus der Geschäftsleitung abberufen.

(Beschluss des Verwaltungsrates vom 17.07.2014)

2. Verwaltungsrat

Herr Johannes Felke, geb. am 16. Dezember 1963 in Trier, wohnhaft in L-6981 Rameldange, 7, rue Joseph Schroeder wird mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat abberufen.

Herr Georges Wirtz, geb. am 22.02.1979, wohnhaft in L-2680 Luxembourg, 48, rue de Vianden wird mit sofortiger Wirkung in den Verwaltungsrat berufen. Er trägt den Titel Administrateur.

Das Mandat ist befristet bis zur statuarischen Generalversammlung in 2014.

Herr Helmut Hohmann, geb. am 14.06.1968, wohnhaft in D-54441 Trassem, Kirchstr. 65, wird mit sofortiger Wirkung in den Verwaltungsrat berufen. Er trägt den Titel Administrateur.

Das Mandat ist befristet bis zur statuarischen Generalversammlung in 2014.

Herr Martin Albert, geb. am 07.12.1965 in Köln, wohnhaft in D-54296 Trier, Mühlenstr. 139 wird mit sofortiger Wirkung als Präsident des Verwaltungsrates abberufen. Herr Martin Albert verbleibt weiterhin Verwaltungsratsmitglied. Er trägt den Titel Administrateur-délégué.

Das Mandat ist befristet bis zur statuarischen Generalversammlung in 2014.

Frau Klara-Maria Albert, geb. am 12.12.1964 in Trier, wohnhaft in D-54296 Trier, Mühlenstr. 139, 54296 Trier wird mit sofortiger Wirkung zur Präsidentin des Verwaltungsrates ernannt. Sie trägt den Titel Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Das Mandat ist befristet bis zur statuarischen Generalversammlung in 2014.

Référence de publication: 2014146545/31.

(140166568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

EsoBiotic, Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 231, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 142.367.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2014

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société ESOTIOTIC S.A., tenue au siège social en date du 15 septembre 2014, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Est nommé au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans (le mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020):

- Andrée Gaasch: 99, boulevard Baden-Powell, L-1211 Luxembourg
- Mariette Koppes: 231, route des Trois Cantons, L-4972 Dippach
- Wolfgang Przybyl: 62, rue Mameranus, L-8249 Marner

2) Est nommé au poste de délégué à la gestion journalière pour une durée de six ans (le mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020):

- Mariette Koppes: 231, route des Trois Cantons, L-4972 Dippach

3) Est nommé au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans (son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020):

- Jean Beissel: 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESOTIOTIC S.A.

Référence de publication: 2014146683/23.

(140166929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

KFC Menapak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.205.

1) Changement d'associé de la Société suivant contrat de cession en date du 12 septembre 2014 par lequel INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. a transféré les 2.000.000 de parts sociales, d'une valeur nominale de 0,01 USD chacune, qu'elle détenait dans la Société à Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.429, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, agissant au travers de sa succursale américaine, Yum! Restaurants International S.à r.l., LLC.

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associé: Yum! Restaurants International S.à r.l., agissant au travers de sa succursale américaine Yum! Restaurants International S.à r.l., LLC

Parts sociales détenues dans la Société: 2.000.000 de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD chacune.

2) Manacor (Luxembourg) S.A. a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 16 septembre 2014.

3) L'associé unique de la Société a, par décision du 16 septembre 2014, décidé de nommer en qualité de gérants avec effet à compter du 16 septembre 2014 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Darin Orr, né le 31 août 1966, dans l'Utah, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Michael McAuliffe, né le 26 octobre 1971, à Dublin, en Irlande, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur Wolfgang Preiss, né le 26 mai 1971, à Salzbourg, en Autriche, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014146501/32.

(140165927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

RL 488 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 178.696.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 septembre 2014

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président,

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Fons MANGEN, expert-comptable, demeurant au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146944/22.

(140167050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Fred Marketing S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 190.134.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois d'août;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "YES EUROPE", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150454,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

"Loi": signifie les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

"Loi SPF": signifie les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre II. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "FRED MARKETING S.A., SPF" (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans les limites de la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre III. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000,-EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4^{ème} jeudi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Titre VI. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VII. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VIII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre IX. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille cinq cents (1.500) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "YES EUROPE", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né à Saint-Mard (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3) La société à responsabilité limitée "GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.", en abrégé "G.C.A. S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109939, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

5) Le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant légal de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-L. JOURDAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2014. LAC/2014/40794. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143428/237.

(140163168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.529.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of August.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LaSalle German Income and Growth L.P.", a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at One Curzon Street, London W1J 5HD (United Kingdom), represented by its general partner LaSalle German Income and Growth GP, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (United States of America),

here represented by Mrs Cathy Brugger, legal counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 28 August 2014, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 118 529, incorporated by a deed of the undersigned notary on 24 August 2006, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1841 of 2 October 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 April 2009, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1071 of 26 May 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to decrease the Company's corporate capital by an amount of one thousand nine hundred and seventy five euro (EUR 1,975.-) so as to bring it from its present amount of nine hundred and nine thousand euro (EUR 909,000.-) to nine hundred and seven thousand twenty five euro (EUR 907,025.-) by cancellation of seventy-nine (79) shares, each having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) with reimbursement to the sole shareholder.

Second resolution

The sole shareholder resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the implementation of the above taken resolutions.

Third resolution

As a consequence of such decrease, the first paragraph article FIVE (5) of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The Company's share capital is set at nine hundred and seven thousand twenty-five euro (EUR 907,025.-) represented by thirty-six thousand two hundred and eighty-one (36,281) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LaSalle German Income and Growth L.P.», une société en commandite organisée sous les lois anglaises, ayant son siège social au One Curzon Street, Londres W1J 5HD (Grande-Bretagne), représentée par son associé commandité LaSalle German Income and Growth GP, L.L.C., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (États-Unis d'Amérique),

ici représentée par Madame Cathy Brugger, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 août 2014, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118 529, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 24 août 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1841 du 2 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 April 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1071 du 26 mai 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 1.975,-) (le «Montant Réduit») afin de le porter de son montant actuel de neuf cent neuf mille euros (EUR 909.000,-) à neuf cent sept mille vingt-cinq euros (EUR 907.025,-), par l'annulation de soixante-dix-neuf (79) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, par remboursement au profit de l'associé unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide a décidé de conférer tous pouvoirs aux gérants pour exécuter les résolutions ci-dessus.

Troisième résolution

Suite à la réduction de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme de neuf cent sept mille vingt-cinq euros (EUR 907.025,-), représentée par trente-six mille deux cent quatre-vingt-une (36,281) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BRUGGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} septembre 2014. Relation: EAC/2014/11680. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014142890/93.

(140162193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Augur Capital Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 125.591.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den dreizehnten August.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

Avartino Trading Limited, eine Gesellschaft die nach dem Recht von Zypern gegründet wurde, ihren Sitz an Nafpliou 15, 2nd floor, P.C. 3025 Limassol, Zypern hat im Handelsregister von Zypern registriert ist, als Aktionär und

Molenia Holdings Limited, eine Gesellschaft die nach dem Recht von Zypern gegründet wurde, ihren Sitz an Nafpliou 15, 2nd floor, P.C. 3025 Limassol, Zypern hat im Handelsregister von Zypern unter registriert ist, als Aktionär (nachfolgend "Aktionäre")

der

AUGUR Capital Advisors S.A., einer Aktiengesellschaft nach Luxemburgischem Recht, mit Sitz in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg und registriert beim RCS Luxembourg unter der Nummer B 125.591 (nachfolgend "Gesellschaft").

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 20. März 2007 durch Notar Henri HELLINCKX mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 779 vom 4. Mai 2007, Seite 37387 gegründet. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 7. Dezember 2012, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 346 vom 13. Februar 2013.

Die Aktionäre sind gemäß privatschriftlicher Vollmachten vom 10. August und vom 11. August 2014 durch Frau Diane Wolf, Privatangestellte, mit professioneller Anschrift in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg vertreten (nachfolgend "Bevollmächtigte").

Die Vollmachten, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Diane Wolf, Privatangestellte, mit professioneller Anschrift in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, welche als Protokollführerin und Stimmzählerin Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, mit professioneller Anschrift in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, ernannt.

Die Aktionäre bitten den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- I. Die Aktionäre halten alle Aktien die das Aktienkapital der Gesellschaft repräsentieren.
- II. Die Aktionäre haben folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Aktionäre beschließen einen Aktiensplit bei dem jede der Aktien der Gesellschaft in jeweils vier (4) Aktien gesplittet wird, so dass die derzeit dreihundertundzehn (310) Aktien zu eintausendzweihundertvierzig (1.240) Aktien gesplittet werden. Das Aktienkapital beträgt weiterhin zweihundertneuntausend achthundertsiebzig Euro (EUR 209.870,00) der Nennwert je Aktie wird von sechshundertsiebenundsiebzig Euro (EUR 677,00) auf einhundertneunundsechzig Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 169,25) herabgesetzt.

Zweiter Beschluss

Als Folge des ersten Beschlusses beschließen die Aktionäre Artikel 5 Abs. 1 der Satzung anzupassen, so dass dieser zukünftig wie folgt lautet:

“Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweihundertneuntausendachthundertsiebzig Euro (EUR 209.870,00). Es ist in eintausendzweihundertvierzig (1.240) Aktien mit einem Nennwert von je einhundertneunundsechzig Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 169,25) eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.“

Dritter Beschluss

Die Aktionäre beschließen die Bücher der Gesellschaft sowie das Aktionärsregister der Gesellschaft entsprechend dem Inhalt der vorstehenden Beschlüsse anzupassen bzw. abzuändern und erteilen jedem Verwaltungsrat alleine die Vollmacht, einschließlich der Erteilung von Untervollmacht(en), im Namen der und stellvertretend für die Gesellschaft die dazu notwendigen Maßnahmen durchzuführen bzw. Anpassungen/Änderungen vorzunehmen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben und Auslagen, in welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 1.000.-.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Bevollmächtigte, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und professioneller Adresse bekannt, hat die Bevollmächtigte mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. WOLF, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2014. Relation: LAC/2014/39247. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. September 2014.

Référence de publication: 2014143198/65.

(140163474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Bull & Bear Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 120.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.639.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of August.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Volati 2 AB, a public limited liability company (aktiebolag), duly incorporated and validly existing under the laws of Sweden, having its registered office at c/o Volati AB, Engelbrektsplan 1, S-114 34 Stockholm, Sweden, registered with Bolagsverket, under number 556809-7375 here represented by Mr. François-Xavier Goossens, private employee, residing professionally at L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faïencerie, 121, by virtue of a proxy given under private seal, (hereafter named “the Sole Shareholder”).

The above mentioned power of attorney, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Which appearing party, has requested the notary to state as follows:

- the Sole Shareholder holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Bull & Bear Finance S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B165.639, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (“the Company”);

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated December 21st, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7th February 2012 under number 320;

- the Company’s by-laws have not been amended since the incorporation of the Company;

- the Company’s capital is set at one hundred and twenty thousand Swedish Krona (SEK 120,000.-) represented by one hundred and twenty thousand shares (120,000.-) shares with a par value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each;

- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company,

in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the board of managers and to its members of the Company for their mandates from the date of their appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Provided that the simplified dissolution is not laid down by the amended law on commercial companies, entire discharge is hereby given to the undersigned notary for all their consequences.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août.

Par-devant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Volati 2 AB, société anonyme (aktiebolag), dûment constituée et valablement existante sous les lois de la Suède, ayant son siège social à C/O Volati AB, Engelbrektsplan 1, S-114 34 Stockholm, Suède, immatriculée au Bolagsverket sous le numéro 556809-7975 ici représentée par Monsieur François-Xavier Goossens, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faïencerie, 121, en vertu d'une procuration sous seing privé, (ci-après «l'Actionnaire Unique»).

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- la comparante détient toutes les actions de la société à responsabilité limitée existante sous la dénomination Bull & Bear Finance S.à r.l. enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165.639, avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg («la Société»);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 21 Décembre 2011, régulièrement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 7 Février 2012, sous le numéro 320;
- les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;
- le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille Couronnes Suédoises (SEK 120.000) représenté par cent vingt mille parts sociales (120.000) d'une valeur nominale de une Couronne Suédoise (SEK 1) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- l'Associé Unique donne décharge pleine et entière au Conseil de Gérance et à ses membres pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Etant entendu que la dissolution simplifiée n'est pas prévue par la loi modifiée sur les sociétés commerciales, il est donné entière décharge au notaire instrumentant pour toutes les conséquences qui pourraient en découler.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F.-X. GOOSSENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41236. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143258/100.

(140163431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Accel London Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.558.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of September.

Before Maître Jean Paul MEYERS, notary public residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARS:

Accel London Holdings IV LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the state of Delaware (United States of America) whose registered office is at C/O The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Geneviève Bertrand, employee, professionally residing in 21, rue de Schwiedelbrouch, L-8806 Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Accel London Investments IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B189558 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 8 August 2014, in process of publication with the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 47,238 (forty-seven thousand two hundred thirty-eight Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 59,738 (fifty-nine thousand seven hundred thirty-eight Euros), by the issuance of 47,238 (forty-seven thousand two hundred thirty-eight) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) to be fully paid up through a contribution in kind;
3. Subscription of the new shares by Accel London Holdings IV LLC and payment by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 47,238 (forty-seven thousand two hundred thirty-eight Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 59,738 (fifty-nine thousand seven hundred thirty-eight Euros) by the issuance of 47,238 (forty-seven thousand two hundred thirty-eight) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution").

Subscription

The Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares to subscribe to the New Shares and pay the subscription price by transfer of the Contribution to the Company.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

Valuation

The valuation of the Contribution to EUR 47,238 (forty-seven thousand two hundred thirty-eight Euros) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 28 August 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the Contribution.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Accel London Holdings IV LLC: 59,738 (fifty-nine thousand seven hundred thirty-eight) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The notary acts that all the 59,738 (fifty-nine thousand seven hundred thirty-eight) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now be read as follows:

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 59,738 (fifty-nine thousand seven hundred thirty-eight Euros), represented by 59,738 (fifty-nine thousand seven hundred thirty-eight) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Powers

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1.500,-.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Rambrouch, on the day named at the beginning of this document.

Follows the french translation of the preceding text

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de septembre.

Par devant Maître Jean Paul MEYERS, notaire établi à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Accel London Holdings IV LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social sis à C/O The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etas-Unis, ici dûment représentée par Geneviève Bertrand, employée, résidant professionnellement au 21, rue de Schwie-delbrouch, L-8806 Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de Accel London Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B189558, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 8 août 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II - Que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 47.238 EUR (quarante-sept mille deux cent trente-huit euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) à 59.738 EUR (cinquante-neuf mille sept cent trente-huit euros) par l'émission de 47.238 (quarante-sept mille deux cent trente-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, payée intégralement par un apport en nature;
3. Souscription des nouvelles parts sociales par Accel London Holdings IV LLC par un apport en nature;
4. Nouvelle composition du capital de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 47.238 EUR (quarante-sept mille deux cent trente-huit euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) à 59.738 EUR (cinquante-neuf mille sept cent trente-huit euros) par l'émission de 47.238 (quarante-sept mille deux cent trente-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), devant être entièrement payé par un apport en nature de l'Associé Unique consistant en une créance d'un montant total de l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport»).

Souscription

L'Associé Unique représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, et payer le prix de souscription par le transfert de l'Apport à la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Evaluation

L'évaluation de l'Apport à 47.238 EUR (quarante-sept mille deux cent trente-huit euros) a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 28 août 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par l'Apport.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Accel London Holdings IV LLC: 59.738 (cinquante-neuf mille sept cent trente-huit) parts sociales.

Le notaire prend acte que les 59.738 (cinquante-neuf mille sept cent trente-huit) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 59.738 EUR (cinquante-neuf mille sept cent trente-huit euros), représenté par 59.738 (cinquante-neuf mille sept cent trente-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune».

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Les frais, dépenses, coûts et droits, sous quelque forme que ce soit, qui sont ou seront à charge de la Société en relation avec cette augmentation de capital sont évalués à environ 1.500- EUR.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné, a dressé et timbré à Rambrouch, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Geneviève Bertrand, .

Enregistré à Redange/Attert, le 02 septembre 2014. Relation: RED/2014/1937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 15 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014143180/181.

(140162976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Armorial Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 190.141.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of August.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Ely Michel Ruimy, born on 31st December 1964 in Casablanca (Morocco), residing at 49 Grosvenor St, London W1K 3HP (United Kingdom,

here represented by Mrs Sylvie Lexa, company director, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration- Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of ARMORIAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Sole Director or the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

4.2. The Company may further render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

4.3. The Company may further borrow and/or lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

4.4. The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of three hundred and ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each. Each ordinary share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares are and will remain in registered form.

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall record the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held, the amounts paid in for each share, the transfer of shares and the date of such transfers.

The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by any person holding a suitable power of attorney for this purpose. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director.

The Sole Shareholder or as the case may be the General Meeting of shareholders may decide to appoint class A directors and class B directors, the rights and obligations of which are set out below.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office not exceeding six years. The director(s) shall be re-eligible. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the Sole Shareholder, or as the case may be, by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board and if the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A directors and class B directors, with at least one class A director and one class B director being present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. Corporate Signature. Towards third parties, the Company is validly bound by (i) the signature of the Sole Director, (ii) the joint signature of any two directors of the Company, (iii) if the general meeting of shareholders resolves to divide the Board in class A directors and class B directors, the joint signature of one class A director together with one class B director, (iv) the signature of any of the daily manager(s) within the context of the daily management or, (v) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 10. Delegation of Powers. The Board may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly.

The Board shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2014.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder of the General Meeting which will determine their powers and their compensation.

Art. 17. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday of the month of June at 11.00 am, and for the first time in 2015. If such a day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 18. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Mr. Ely Michel Ruimy, pre-named, declares to subscribe the three hundred and ten (310) shares.

All the shares of a par value of one hundred euro (EUR 100,00-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,200.-

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions.

Having first verified that it was regularly constituted, the sole shareholder has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the corporation is fixed at L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2) The number of directors has been fixed at one (3) and have been appointed as Directors of the Company:

- Mr Adrian Braimer-Jones, born on 16th September 1958 in Nairobi (Kenya), with residence at 49 Grosvenor St, London W1K 3HP (United Kingdom)

- Ms Betty Ruimy, born on 9th April 1940 in Casablanca (Morocco), with professional residence at 123 Champs Elysees, F-75008 Paris (France),

- Ms Sylvie Lexa, born on née February 8, 1954 in Mont-Saint-Martin (France), residing professionally at 6A route de Treves, L-2633 Senningerberg,

3) Has been appointed statutory auditor:

PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l., with registered address at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade Registry under the number B176448.

4) The Directors' and auditor's terms of office will expire after the annual general meeting of shareholder(s) of the year 2020, unless they previously resign or are revoked.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Powers

The appearing person does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le vingt-septième jour d'août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ely Michel Ruimy, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc), résidant à 49 Grosvenor St, Londres W1K 3HP (Royaume-Uni),

ici représenté par Madame Sylvie Lexa, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de ARMORIAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., ci-après, la Société.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

4.2 La Société peut également, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

4.3. La Société pourra également emprunter et/ou accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sureté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

4.4. La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

4.5. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix actions (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune. Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les actions de la société sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son adresse de résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, dont les droits et obligations sont décrits ci-après.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat ne pouvant excéder six ans. Ils seront rééligibles. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société.

En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par (i) la signature de l'Administrateur Unique, (ii) la signature conjointe de deux administrateurs, (iii) si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, (iv) la signature individuelle de l'un des délégués à la gestion quotidienne dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou (v) la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachés à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Surveillance

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2014.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires

peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des actionnaires possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la Société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation de la Société s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2015 au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Monsieur Ely Michel Ruimy, précité, déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.200.-

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Adrian Braimer-Jones, né le 16 septembre 1958 à Nairobi (Kenya), demeurant professionnellement à 49 Grosvenor St, Londres W1K 3HP (Royaume-Uni).

- Madame Betty Ruimy, née le 9 avril 1940 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement à 123 Champs Elysees, F-75008 Paris (France),

- Madame Sylvie Lexa, née le 8 février 1954 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement à 6A route de Treves, L-2633 Senningerberg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting Sarl, dont le siège social est situé au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B176448.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en l'année 2020.

148545

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LEXA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2014. Relation: LAC/2014/40792. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143232/412.

(140163258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Datart Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.225.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of August,
Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "DATART INVESTMENTS S.A.", (the "Meeting"), a Luxembourg company incorporated under the form of a société anonyme, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under the number B 78.225 (the "Company").

The Company has been incorporated under the name DATART Luxembourg S.A. pursuant to a deed before Maître Joseph ELVINGER, a notary residing in Luxembourg, on the 4th October 2000, published in the Mémorial C Number 241 of the 3rd April 2001; and whose articles have been amended pursuant to a deed before Maître Joseph ELVINGER, a notary residing in Luxembourg, on the 6th October 2000, published in the Mémorial C Number 267 of the 13th April 2001; on the 6th June 2003, published in the Mémorial C Number 747 of the 15th July 2003, which included among others the change of the Company's name to Datart Investments S.A.; and whose articles have been amended pursuant to a deed before Maître Jean SECKLER, a notary residing in Junglinster, on the 9th July 2008.

The Meeting was presided by Me Nuala DOYLE, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary Me Peik HEIRMAN, lawyer, professionally residing in Luxembourg;

The Meeting elected as scrutineer, Me John COLLERAN, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. that the shareholders and the number of shares of the Company held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list, that all shares of the Company representing 100% of the share capital of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the Meeting.

III. that the shareholders have waived their right to be convened pursuant to the articles of association of the Company.

IV. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company including the amendment of the corporate purpose clause of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is to hold shares in companies engaged in electrical retailing activities.

The Company may furthermore participate in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, by purchase, sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures notes and other securities of any kind and carry out the admi-

nistration, development and management of its portfolio. The Company may lend or borrow with or without collateral, provided that any monies so borrowed may only be used for the purpose of the Company or companies which are subsidiaries or affiliated to the Company. In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

2. Re-appointment of the following persons as directors:

(i) Petr Soukup, born in Sušice, Czech Republic on 22 October 1964, residing at Marie Cibulkové 788/1c, Nusle, 140 00 Praha 4, Czech Republic;

(ii) Charles Butler, born in London, the United Kingdom on 10 May 1966, residing at 10, Dunajska 608/16, CZ-18600 Praha, Czech Republic, and

(iii) Pavel Badal, born in Turnov, Czech Republic on 22 January 1964, residing at 8, Pernerova 35, CZ-18600 Praha, Czech Republic.

3. Appointment of the following persons as directors:

(i) Daniel Vešeta, born in Zlín, Czech Republic on 6 February 1970, residing at 1027, 756 06 Velké Karlovice, Czech Republic

(ii) Zdeněk Erban, born in Frýdek Místek, Czech Republic on 2 January 1956, residing at Palkovice 783, Postcode: 739 41, Czech Republic.

V. The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves, in accordance with article 20 of the articles of incorporation to amend and restate the articles of incorporation of the Company including the corporate purpose clause of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of Datart Investments S.A.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is to hold shares in companies engaged in electrical retailing activities.

The Company may furthermore participate in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, by purchase, sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures notes and other securities of any kind and carry out the administration, development and management of its portfolio. The Company may lend or borrow with or without collateral, provided that any monies so borrowed may only be used for the purpose of the Company or companies which are subsidiaries or affiliated to the Company. In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of thirty-five million euro (EUR 35,000,000.-) divided into three hundred fifty thousand (350,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The shares to be subscribed in cash shall be offered on a pre-emptive basis to the shareholders in compliance with the law of August 10, 1915 as amended on commercial companies.

Art. 6. Form of Shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares.

A share certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shareholders by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant share certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised thereto by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent.

Such address will also be entered in the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered in the register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 Shares are freely transferable (i) between Shareholder 1 (as defined below) and Shareholder 2 (as defined below), and (ii) between Shareholder 3 (as defined below) and any person fully controlled by the Shareholder 3 which - prior to such transfer - fully acceded to any shareholders agreement in connection with the Company which may be entered into from time to time.

7.2 Any transfer other than pursuant to Article 7.1 shall be subject to the prior approval of the general meeting of the shareholders of the Company resolving by unanimous consent.

The Board of Directors of the Company shall convene a General Meeting of the Company so that it is held at the latest within one (1) month from the date on which a Shareholder requests that the consent to the share transfer is granted for the purposes of considering the request for such transfer.

In case the General Meeting does not consent to a transfer of shares requested by a Shareholder within one month of such request, the Company shall be obliged to redeem the shares or find another person to purchase the shares on the same terms as the transferring Shareholder had agreed with the potential transferee.

7.3 Each shareholder has a pre-emption right to purchase the shares of the other Shareholders. If a Shareholder wants to transfer (whether for consideration or free-of-charge) its shares (or a part thereof) to a third party, such a Shareholder shall proceed as per Articles 7.4 to 7.10.

7.4 If any of the Shareholders wants to transfer their shares (or a part thereof) to a third-party such Shareholder (for the purposes of this Article 7 a "Transferring Shareholder") shall notify in writing the other Shareholders of the identity of the proposed transferee - acquirer of the shares (or parts thereof) (for the purposes of this Article 7, the "Proposed Transferee"), of the specification of shares or their parts offered for sale to the Proposed Transferee, of the price and other proposed terms and conditions of the transfer of shares to the Proposed Transferee as well as the available information on the financial and economic status of the Proposed Transferee. Upon the receipt of such a notice from a Transferring Shareholder, each of the other Shareholders is entitled to exercise its right to purchase the offered shares, within the acceptance period of one (1) month of the date on which the notification was delivered to the relevant other Shareholder. This period runs independently for each Shareholders.

7.5 If any of the Shareholders (other than the Transferring Shareholder), who have the possibility to exercise the pre-emption right, delivers, within the acceptance period referred to above, a notice of exercise of the pre-emption right to the Transferring Shareholder, the Transferring Shareholder shall be obliged to conclude with such Shareholder a share sale and purchase agreement and to transfer to such Shareholder the relevant shares under the proposed or better conditions within 1 month (or within such a longer period to be included in the terms and conditions offered and which will be required to comply with the applicable legal regulations) of the date of the lapse of the acceptance period under Article 7.4 above with respect to all the approached Shareholders.

7.6 In the event that more Shareholders exercise the pre-emption right to the offered shares, the concerned Shareholder shall transfer the offered shares to individual Shareholders who exercised their pre-emption right proportionately to their stakes in the Company.

7.7 The pre-emption right pursuant to this article shall be applied under similar conditions also to transfers of shares for no consideration, or which are the subject of a donation or investment in registered capital or other similar forms of share dealings without any financial consideration. In such case, the purchase price for the exercise of the preemption right and the purchase of shares by some of the other Shareholders shall be established as the appropriate percentage (corresponding to the share of the transferred shares in the registered capital of the Company) of the value of the

Company determined based on an agreement of the shareholders while the transfer of shares will be subject to the consent of the General Meeting until such an agreement is achieved.

7.8 If the approached Shareholders do not exercise their pre-emption right under this Article or if they refuse to exercise this pre-emption right, the Transferring Shareholder is entitled, within the period of three (3) months of the last day of the acceptance period referred to above, to transfer all (but not some) of the relevant shares to the Proposed Transferee under the original proposed conditions. If the Transferring Shareholder does not transfer the relevant shares within the above period of three (3) months, the pre-emption rights of the other Shareholders shall again be applicable pursuant to this Article.

7.9 For the avoidance of doubt, each of the Shareholders (other than the Transferring Shareholder) is always only entitled to exercise its pre-emption right to acquire all (but not some) of the shares being sold.

7.10 If a Transferring Shareholder wishes to transfer its shares to a third party for consideration and none of the other Shareholders want to exercise their pre-emption rights to those shares, each of those other Shareholders will be entitled to require (within five (5) working days following the expiry of the acceptance period at the latest) that the Transferring Shareholder ensures to each of the other Shareholders the opportunity to sell all of its shares to such third party Proposed Transferee simultaneously with the transfer of shares of the Transferring Shareholder on the same terms under which the transfer is to be carried out by the Transferring Shareholder, within three (3) months of the date of expiration of the acceptance period under Article 7.4 above with respect to all the other Shareholders. In such a case, the Transferring Shareholder undertakes to ensure that the Proposed Transferee purchase the shares of the requesting Shareholder under the same conditions under which that Proposed Transferee is buying the Transferring Shareholder's shares.

Art. 8. Board of Directors.

8.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of five members. Should the Company have the following shareholders only: (i) SEW-1001 a.s., having its registered office at Pernerova 149/35, Prague 8, Czech Republic (hereinafter "Shareholder 1"), (ii) CORALMAR LIMITED, having its registered office at First Floor, Jubilee Buildings, Victoria Street, Douglas, Isle of Man (hereinafter "Shareholder 2"), and (iii) HP Invest a.s., having its registered office at Zlín Prštné, Kútiky 637, Czech Republic (hereinafter "Shareholder 3"), then Shareholder 1 has the right to nominate for appointment, approval or replacement, 3 members of the board of directors and each of other shareholders has the right to nominate for appointment, approval or replacement one member of the board of directors. In such case the members of the board of directors shall be appointed by the general meeting of shareholders on the basis of such nominations. Any director appointed by the general meeting of shareholders based on a nomination by Shareholder 3 shall be classified as a "Class A Director". All other directors shall each be classified as a "Class B Director". Directors need not be shareholders of the Company.

8.2 The directors shall be elected by the general meeting of shareholders at the quorum and majority rules set out by Luxembourg law, for a period of five years and until their successors are appointed, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment in accordance with Article 8.1.

8.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may not elect a director to fill such vacancy. Any vacancy shall be filled according to the procedure set out in Article 8.1 and Article 8.2.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director, and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

The board of directors shall meet following a call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any meeting of the board of directors including all available documents necessary for the evaluation of the subject matter of the meeting and for exercising the voting rights at such meeting shall be given to all directors at least ten calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where a forty-eight hours' prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the emergency. The convening notice may be waived, either prospectively or retroactively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors, however, all available documents necessary for the evaluation of the subject matter of such meeting shall be provided to all members in advance.

At the first meeting each year, the board of directors shall agree a schedule of meetings for the year.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if at least three directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by the affirmative votes of at least three directors present or represented at such meeting. For decision related to the matters specified in article 12 hereof, the affirmative vote of a Class A Director shall always be required.

In the event that in any meeting (except for any meeting with the agenda of which relates to matters specified in Article 12 hereof) the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director.

The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. In the case of minutes of the meeting of the board of directors adopting decisions related to the matters specified in Article 12 below, the minutes shall always be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting and by a Class A Director. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 9 hereof.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers, not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 12. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of the chairman of the board of directors together with one other member of the board of directors of the Company, or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors. Insofar as the Company signs any document relating to any of the following matters, the Company is validly bound by the joint signature of the chairman of the board of directors and a Class A Director:

- based on which DATART INTERNATIONAL, a.s., having its registered office at Pernerova 149/35, Prague 8, Czech Republic (hereinafter "DIAS") undertakes a commitment that exceeds, with its value (although in aggregate), the amount of CZK10 mil., except for (i) agreements on the purchase of goods sold by DIAS in the ordinary course of trade, (ii) obligations following from budgets approved, and (iii) the agreement on the sale of the part of enterprise (establishment) of DIAS that is formed by its branch in the Slovak Republic, DATART INTERNATIONAL, a.s. - organiza ná zložka, with its registered office at Zadunajská cesta 10, 851 01 Bratislava, Slovak Republic, ID No.: 46 112 766, if conditions under preemption right agreed between DIAS and Shareholder 3 are met;

- relating to selection and appointment (including definition of the scope of competencies) to the person or the office of Executive Director of the company DIAS if so required by and in accordance with agreement between DIAS, Company, Shareholder 1, Shareholder 2 and Shareholder 3.

- transfers, mortgages, or pledges of shares of the company DIAS and the enterprise (establishment) of the company DIAS or its part, except for decisions on the sale of the part of the enterprise (establishment) of the company DIAS that is formed by its branch in the Slovak Republic, DATART INTERNATIONAL, a.s. - organiza ná zložka, if conditions under preemption right agreed between DIAS and Shareholder 3 are met;

- any alienation or encumbrance of any trademarks and domains and other intellectual property rights of the company DIAS specified in any agreement between the Company and its shareholders which may be entered into from time to time;

- provision of funds in the form of credits or loans that exceed in aggregate the amount of CZK 500,000;

- any and all decisions of the Company as sole shareholder in the capacity of general meeting of DIAS on the following matters:

- * To decide on the change of the amount of the DIAS's registered capital;

- * To decide on the transformation of DIAS;

- * To decide on investments by DIAS that, in relation to one investment plan, exceed in aggregate the amount of CZK 5,000,000;

- * To approve ordinary, extraordinary, consolidated, or interim financial statements of DIAS;

- * To decide on the distribution of the profit and on the payment of the dividends within DIAS in the manner that does not correspond to the individual shareholder's part in the registered capital of DIAS, or on the payment of the Lower dividend (as defined in any agreement between DIAS and the shareholders which may be entered into from time to time);

* To decide on the payment of fees (tantièmes) to members of the board of directors of DIAS, and to decide on the entering into any agreements between DIAS and its shareholders;

* To decide on the provision of funds in the form of credits or loans that exceed in aggregate the amount of CZK 500,000;

* To decide on the entering into agreements based on which DIAS undertakes a commitment that exceeds, with its value (although in aggregate), the amount of CZK 10 mil., except for (i) agreements on the purchase of goods sold by DIAS in the ordinary course of trade, and (ii) obligations following from budgets approved;

* To decide on the winding up and liquidation of DIAS;

* To decide on the change of the Articles of Association of DIAS;

* To decide on the change of the form, type, or class of shares, to decide on the change of rights related to certain kind of shares, and to decide on the restriction of transferability of the shares of DIAS;

* To decide on any alienation or encumbrance with trademarks and domains and other intellectual property rights of DIAS specified in any agreement between the Company and its shareholders which may be entered into from time to time.

Art. 13. Delegation of Powers. The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. Any delegation is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders and may not involve any matter of act specified in Article 12 hereof. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 14. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. The mere fact that such director serves as a director of a company involved in the wholesale electrical business shall not in itself constitute a conflict of interest. Any director or officer who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In case of a conflict of interest, a director must inform the board of directors of such conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum.

Any director having a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. Any such director shall be entitled to take part on any such board meetings but shall not be entitled to vote in respect of such transaction. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

In the case of a resolution where more than two directors are conflicted out, the chairman of the board must submit the decision to the general meeting of shareholders deciding at a simple majority.

Art. 15. Supervisory Board. The supervisory board of the Company shall have three (3) members elected by the general meeting of shareholders. The term of office of the member of the supervisory board is five (5) years. The member of the supervisory board may be elected to said office repeatedly.

Each of the Shareholder 1, Shareholder 2 and Shareholder 3 has the right to nominate for appointment, approval or replacement one member of the supervisory board. The members of the supervisory board shall be appointed by the general meeting of shareholders on the basis of such nominations.

Art. 16. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors. Shareholders representing at least one fifth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

The general meeting shall be held once an accounting year at least. The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Monday of September at 11.30 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or of its shareholders' control will so require.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least ten days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or at such other address as instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and expressly waive the notice, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders. Unless otherwise required by the relevant laws, any official verification of signatures on power of attorney for representation of the shareholder in the general meeting shall not be requested.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law or by these articles, any general meeting may be held with the presence of the shareholders holding 50% of the shares at least and the resolutions of the general meetings are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

The consent of all Shareholders of the Company is required for adoption of following decisions ("Reserved Matters"):

- (a) To decide on the change of the amount of the Company's registered capital;
- (b) To decide on the transformation of the Company;
- (c) To decide on investments that, in relation to one investment plan, exceed in aggregate the amount of CZK 5,000,000;
- (d) To approve ordinary, extraordinary, consolidated, or interim financial statements of the Company;
- (e) To decide on the distribution of the profit and on the payment of the dividends within the Company in the manner that does not correspond to the individual shareholder's part in the registered capital of the Company, or on the payment of the Lower dividend (as defined in any agreement between the Company and the shareholders which may be entered into from time to time);
- (f) To decide on the payment of fees (tantièmes) to members of the board of directors of the Company, and to decide on the entering into any agreements between the Company and its shareholders;
- (g) To decide on the provision of funds in the form of credits or loans that exceed in aggregate the amount of CZK 500,000;
- (h) To decide on the entering into agreements based on which the Company undertake to the fulfilment that exceeds, with its value (although in aggregate), the amount of CZK 10 mil., except for (i) agreements on the purchase of goods sold by the Company in the ordinary course of trade, and (ii) obligations following from budgets approved;
- (i) To decide on the winding up and liquidation of the Company;
- (j) To decide on the change of the Articles of Association of the Company and on transfers and/or encumbrances of shares of the Company except for the cases specified in Article 7;
- (k) To decide on the change of the form, type, or class of shares, to decide on the change of rights related to certain kind of shares, and to decide on the restriction of transferability of the Company's shares; and
- (l) To approve any alienation or encumbrance with trademarks and domains and other intellectual property rights of the Company specified in any agreement between the Company and its shareholders which may be entered into from time to time.

Art. 17. Auditor. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 18. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on May 1st and shall terminate on April 30 of the following year.

Art. 19. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital. Notwithstanding the provisions of the first sentence of this article, the annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders. Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 20. Dissolution of the Company. In case of dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 21. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum specified in these articles of incorporation.

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 23. Language. The present articles of incorporation are worded in English, followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail."

Second resolution

The Meeting resolves to re-appoint the following persons as directors of the Company for a period of five years from the date of the present deed:

(i) Petr Soukup, born in Sušice, Czech Republic on 22 October 1964, residing at Marie Cibulkové 788/1c, Nusle, 140 00 Praha 4, Czech Republic to be appointed as a Class B Director;

(ii) Charles Butler, born in London, the United Kingdom on 10 May 1966, residing at 10, Dunasjska 608/16, CZ-18600 Praha, Czech Republic to be appointed as a Class B Director, and

(iii) Pavel Badal, born in Turnov, Czech Republic on 22 January 1964, residing at 8, Pernerova 35, CZ-18600 Praha, Czech Republic to be appointed as a Class B Director.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint the following persons as directors of the Company for a period of five years from the date of the present deed:

(i) Daniel Vešeta, born in Zlín, Czech Republic on 6 February 1970, residing at 1027, 756 06 Velké Karlovice, Czech Republic to be appointed as a Class A Director

(ii) Zdeněk Erban, born in Frýdek Místek, Czech Republic on 2 January 1956, residing at Palkovice 783, Postcode: 739 41, Czech Republic to be appointed as a Class B Director.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le sept août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "DATART INVESTMENTS S.A.", («l'Assemblée»), une société luxembourgeoise ayant la forme d'une société anonyme, dont le siège social se situe au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 78.225 (la «Société»).

La Société a été originairement constituée sous la dénomination sociale DATART Luxembourg S.A. suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 241 du 3 avril 2001; et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 267 du 13 avril 2001; en date du 6 juin 2003, publiée au Mémorial C numéro 747 du 15 juillet 2003, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en Datart Investments S.A.; et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Me Nuala DOYLE, avocat exerçant sous son titre professionnel d'origine - Solicitor, de résidence professionnelle au Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Me Peik HEIRMAN, avocat, de résidence professionnelle au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me John COLLERAN, avocat exerçant sous son titre professionnel d'origine - Solicitor, de résidence professionnelle au Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire d'acter:

I. que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la Société représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que la présente assemblée peut valablement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance;

III. que l'ensemble des actionnaires ont valablement renoncé aux formalités de convocation conformément aux statuts de la Société;

IV. que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification et reformulation des statuts de la Société, en ce compris modification de l'article concernant l'objet social de la Société, comme suit:

« **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société consiste en la détention d'actions de sociétés ayant pour activité la vente de produits électriques.

En outre, la Société a également pour objet la détention de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la Société ou de ses filiales ou affiliées à la Société. De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et le développement de son objet.»

2. Re-nomination des personnes suivantes comme administrateurs:

(i) Petr Soukup, né à Sušice, République tchèque le 22 octobre 1964, domicilié au Marie Cibulkové 788/1c, Nusle, 140 00 Praha 4, République tchèque;

(ii) Charles Butler, né à Londres, Royaume-Uni le 10 mai 1966, domicilié au 10, Dunasjska 608/16, CZ-18600 Praha, République tchèque, et

(iii) Pavel Badal, né à Turnov, République tchèque le 22 janvier 1964, domicilié au 8, Pernerova 35, CZ-18600 Praha, République tchèque.

3. Nomination des personnes suivantes comme administrateurs:

(i) Daniel Ve e a, né à Zlín, République tchèque le 6 février 1970, domicilié au 1027, 756 06 Velké Karlovice, République tchèque; et

(ii) Zden k Erban, né à Frýdek Místek, République tchèque le 2 janvier 1956, domicilié au Palkovice 783, Code postal: 739 41, République tchèque.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées:

Première résolution

L'Assemblée décide, conformément à l'article 20 des statuts de la Société, de modifier et de reformuler les statuts de la Société, en ce compris l'article concernant l'objet social de la Société, comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de Datart Investments S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société consiste en la détention d'actions de sociétés ayant pour activité la vente de produits électriques.

En outre, la Société a également pour objet la détention de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la Société ou de ses filiales ou affiliées à la Société. De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital souscrit de trente-cinq millions d'euros (EUR 35.000.000,-), représenté par trois cent cinquante mille (350.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions à souscrire en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires conformément à la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée, sur les sociétés commerciales.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires.

Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiées.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées.

Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attaches aux action(s).

Art. 7. Cession des actions.

7.1 Les actions sont librement cessibles (i) entre Actionnaire 1 (comme défini ci-dessous) et Actionnaire 2 (comme défini ci-dessous), et (ii) entre Actionnaire 3 (comme défini ci-dessous) et quiconque sous le contrôle d'Actionnaire 3 qui - préalablement à ce type de cession - a adhéré à un accord entre actionnaires concernant la Société, qui peut être conclu de temps à autre.

7.2 Toute cession autre que celles décrites à l'Article 7.1 sera sujet à une approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société votant à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration de la Société devra convoquer une Assemblée Générale de la Société de telle sorte qu'elle soit tenue au plus tard dans le (1) mois suivant la date à laquelle un Actionnaire requiert que l'agrément à la cession des actions soit accordé, afin de pouvoir prendre en considération la requête d'un tel transfert.

Dans les cas où l'Assemblée Générale ne consent pas à la cession d'actions requise par l'Actionnaire dans le mois suivant la requête, la Société sera obligée de racheter les actions ou devra trouver une autre personne afin d'acheter les actions aux mêmes conditions que ceux que l'Actionnaire cédant avait convenu avec le potentiel cessionnaire.

7.3 Chaque actionnaire dispose d'un droit préférentiel de rachat sur les actions des autres Actionnaires. Lorsqu'un Actionnaire souhaite céder (à titre onéreux ou à titre gratuit) ses actions (ou une partie) à un tiers, cet Actionnaire devra procéder conformément aux Articles 7.4 à 7.10.

7.4 Si un Actionnaire souhaite céder ses parts (ou une partie) à un tiers (pour les besoins de cet Article 7, un «Actionnaire Cédant») devra notifier par écrit aux autres Actionnaires l'identité du cessionnaire proposé - acquéreur des actions (ou d'une partie) (pour les besoins de cet Article 7, le «Cessionnaire Proposé»), les caractéristiques des actions ou d'une partie faisant l'objet de l'offre de cession au Cessionnaire Proposé, le prix et autres termes et conditions proposés de la cession des actions au Cessionnaire Proposé ainsi que les informations disponibles sur le statut financier et économique du Cessionnaire Proposé. Lors de la réception de cette notification de l'Actionnaire Cédant, chacun des autres Actionnaires a le droit d'user de son droit de rachat des actions proposées, endéans un délai d'acceptation d'un (1) mois suivant la date de transmission de la notification à l'autre Actionnaire en question. Cette période court indépendamment pour chaque Actionnaires.

7.5 Si l'un des Actionnaires (autre que l'Actionnaire Cédant), qui peut exercer son droit préférentiel de rachat, transmet, durant le délai d'acceptation précisé ci-dessus, une notification d'exercice du droit préférentiel de rachat à l'Actionnaire Cédant, l'Actionnaire Cédant devra conclure avec cet Actionnaire un accord de vente et achat d'Actions, et devra céder à cet Actionnaire les actions en question sous les conditions proposées ou à de meilleures conditions dans un délai d'un (1) mois (ou durant une période plus longue à inclure dans les termes et conditions proposées, et qui devront être en accord avec le droit applicable) à partir de la date de l'écoulement du délai d'acceptation sous l'Article 7.4 en ce qui concerne tous les Actionnaire approchés.

7.6 Dans le cas où davantage d'Actionnaires utilisent leur droit préférentiel de rachat, l'Actionnaire en question devra céder les actions proposées aux Actionnaires individuels, qui ont exercé leur droit préférentiel de rachat, proportionnellement à leurs intérêts dans la Société.

7.7 Le droit préférentiel de rachat conformément à cet article devra être appliqué sous des conditions similaires lorsqu'il s'agira de cession d'actions à titre gratuit, ou qui font l'objet d'une donation ou d'un investissement dans le capital social ou autres formes similaires d'aliénation d'actions à titre gratuit. Dans ces cas, le prix d'achat pour l'exercice du droit préférentiel de rachat et l'achat d'actions par d'autres Actionnaires sera établi suivant le pourcentage approprié (correspondant à la part des actions cédées dans le capital social de la Société) de la valeur de la Société déterminée sur base d'un accord entre les actionnaires tandis que la cession d'actions sera sujette à l'approbation de l'Assemblée Générale jusqu'à la conclusion de cet accord.

7.8 Lorsque les Actionnaires approchés n'exercent pas leur droit préférentiel de rachat défini à cet Article ou lorsqu'ils refusent de l'exercer, l'Actionnaire Cédant est habilité, durant un délai de trois (3) mois à partir du dernier jour de la période d'acceptation définie ci-dessus, à céder toutes (mais pas une partie) les actions en question au Cessionnaire Proposé sous les conditions originales proposées. Lorsque l'Actionnaire Cédant ne cède pas les actions en question durant la période de trois (3) mois définie ci-dessus, les droits préférentiels de rachat de tous les autres Actionnaires seront à nouveau applicables conformément à cet Article.

7.9 Afin d'éviter tout doute, chacun des Actionnaires (autre que l'Actionnaire Cédant) aura toujours le droit d'exercer son droit préférentiel de rachat de toutes (mais pas une partie) les actions cédées.

7.10 Lorsqu'un Actionnaire Cédant souhaite céder ses actions à un tiers à titre onéreux et qu'aucun des autres Actionnaires ne souhaite exercer son droit préférentiel de rachat sur ces Actions, chacun des autres Actionnaires sera habilité à requérir (au plus tard dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant l'expiration de la période d'acceptation) que l'Actionnaire Cédant assure à chacun des autres Actionnaires l'opportunité de vendre toutes ses actions à ce tiers Cessionnaire Proposé simultanément avec la cession d'actions de l'Actionnaire Cédant sous les mêmes conditions sous lesquels la cession doit être effectuée par l'Actionnaire Cédant, dans un délai de trois (3) mois à partir de l'expiration de la période d'acceptation de l'Article 7.4 ci-dessus en ce qui concerne tous les Actionnaires. Dans un tel cas, L'Actionnaire Cédant entreprend de s'assurer que le Cessionnaire Proposé achète les actions de l'Actionnaire demandeur sous les mêmes conditions sous lesquelles ce Cessionnaire Proposé achète les actions de l'Actionnaire Cédant.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres. Dans l'hypothèse où la Société n'aurait que les actionnaires suivants: (i) SEW-1001 a.s., ayant son siège statutaire à Pernerova 149/35, Prague 8, République Tchèque (ci-après «Actionnaire 1»), (ii) CORALMAR LIMITED, ayant son siège statutaire au First Floor, Jubilee Buildings, Victoria Street, Douglas, Ile de Man (ci-après «Actionnaire 2»), et (iii) HP Invest a.s., ayant son siège statutaire à Zlín Prštné, Kútíky 637, République Tchèque (ci-après «Actionnaire 3»), alors l'Actionnaire 1 aura le droit de proposer pour désignation, approbation ou remplacement, 3 membres du conseil d'administration et chacun des autres actionnaires aura le droit de proposer pour désignation, approbation ou remplacement un membre du conseil d'administration. Dans un tel cas, les membres du conseil d'administration seront désignés par une assemblée générale des actionnaires sur base des dites propositions. N'importe quel administrateur désigné par l'assemblée générale des actionnaires basé sur une proposition émanant de l'Actionnaire 3 sera qualifié comme «Administrateur de Classe A». Tous les autres administrateurs seront chacun qualifiés comme «Administrateur de Classe B». Les administrateurs ne sont pas tenus d'être actionnaires de la Société.

8.2 Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires selon le quorum et les règles de majorité fixées par la loi luxembourgeoise, pour une période de cinq ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été désignés, toutefois, un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus au conformément à l'Article 8.1.

8.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants et élus par l'assemblée générale des actionnaires ne peuvent pas élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées à un tel poste. Toute vacance devra être comblée suivant la procédure énoncée aux Articles 8.1 et 8.2.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps à autre, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore.

Le conseil d'administration se réunit suivant une convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis écrit contenant l'ordre du jour, en ce compris tous les documents disponibles nécessaires à l'appréciation de la question faisant l'objet de l'ordre du jour et à l'exercice des droits de vote à une telle assemblée, sera donné à tous les administrateurs au moins dix jours calendrier avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé quarante-huit heures avant la réunion, devra mentionner la raison de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion par écrit, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration, cependant, tous les documents disponibles nécessaires à l'appréciation de la question faisant l'objet de l'ordre du jour de cette assemblée, devra être fourni à tous les membres à l'avance.

A la première réunion de chaque année, le conseil d'administration établira un calendrier des réunions pour l'année à venir.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si trois administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises par des votes affirmatifs d'au moins trois administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Pour les décisions concernant les matières spécifiées à l'Article 12 présent, le vote affirmatif d'un Administrateur de Classe A sera toujours requis.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration (sauf les réunions dont l'ordre du jour concerne les matières spécifiées à l'Article 12 présent), il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie de circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé par tous les membres du conseil d'administration sans exception.

La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion. En ce qui concerne les procès-verbaux d'une réunion du conseil d'administration adoptant des décisions concernant la matière spécifiée à l'Article 12 présent, ces procès-verbaux devront toujours être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé ladite réunion et par un Administrateur de Classe A. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par résolution circulaire conformément à l'article 9 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe du président du conseil d'administration et d'un membre du conseil d'administration ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s)

personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Pour les cas où la Société signe tout document relatif à toute matière énoncée ci-après, la Société est valablement engagée par la signature conjointe du président du conseil d'administration et d'un Administrateur de Classe A:

- concernant le cas où DATART INTERNATIONAL, a.s., ayant son siège statutaire à Pernerova 149/35, Prague 8, République Tchèque (ci-après «DIAS») entreprend un engagement qui excède, par sa valeur (bien qu'en valeur totale), le montant de CZK 10 mil., sauf pour (i) les accords portant sur l'achat de biens vendus par DIAS dans le déroulement normal de leurs affaires, (ii) les opérations subséquentes aux approbations budgétaires, et (iii) l'accord sur la vente d'une partie de l'entreprise (établissement) de DIAS formé par sa filiale en République slovaque, DATART INTERNATIONAL, a.s. - organiza ná zložka, ayant son siège statutaire à Zadunajská cesta 10, 851 01 Bratislava, République slovaque, ID No.: 46 112 766, si les conditions du droit préférentiel de rachat entre DIAS et Actionnaire 3 sont réunies;

- concernant la sélection et la désignation(en ce compris une définition de la portée des compétences) d'une personne ou d'un bureau en tant que Directeur Exécutif de la société DIAS, le cas échéant tel que requis par et en conformité avec un accord entre DIAS, la Société, Actionnaire 1, Actionnaire 2 et Actionnaire 3;

- cessions, hypothèques ou gages des actions de la société DIAS et de l'entreprise (établissement) de la société DIAS ou de ses parties, sauf pour les décisions portant sur la vente d'une partie de l'entreprise (établissement) de la société DIAS, formée par sa filiale en République slovaque, DATART INTERNATIONAL, a.s., - organiza ná zložka, si les conditions nécessaires au droit préférentiel de rachat entre DIAS et actionnaire 3 sont réunies;

- toute aliénation ou charge concernant des marques déposées, des domaines et autres droits de propriété intellectuelle de la société DIAS tels que spécifiés dans un accord entre la Société et ses actionnaires qui peuvent être conclus de temps à autre;

- la disposition des fonds sous forme de crédits ou prêts excédant un montant total de CZK 500.000;

- toutes décisions de la Société en tant qu'actionnaire unique dans la capacité de l'assemblée générale de DIAS sur les matières suivantes:

- * De décider de modifier le montant du capital social de DIAS;

- * De décider de la transformation de DIAS;

- * De décider à propos d'investissements de DIAS qui, en relation avec un plan d'investissement, excédant le montant total de CZK 5.000.000;

- * D'approuver des états financiers ordinaires, extraordinaires, consolidées ou intérimaires de DIAS;

- * De décider au sujet de la distribution des bénéfices et du paiement de dividendes au sein de DIAS de la manière qui ne corresponde pas à la participation individuelle de l'actionnaire dans le capital social de DIAS, ou au sujet du paiement de Dividende Amoindri (comme définis dans tout accord entre DIAS et les actionnaires pouvant être conclu de temps à autre).

- * De décider du paiement de tantièmes aux membres du conseil d'administration de DIAS, et de prendre des décisions concernant la conclusion d'accords entre DIAS et les actionnaires;

- * De décider au sujet de l'allocation de fonds sous forme de crédits ou prêts qui excèdent un montant global de CZK 500.000;

- * De décider de conclure des accords selon lesquels DIAS entreprend un engagement excédant, de par sa valeur (bien que globale), le montant de CZK 10 mil., sauf pour (i) les accords sur l'achat de biens vendus par DIAS dans le déroulement normal de leurs affaires, et (ii) obligations suivant les approbations budgétaires;

- * De décider de la mise en liquidation et de la liquidation de DIAS;

- * De décider à propos de changements des Statuts de DIAS;

- * De décider du changement de forme, type, ou catégorie d'actions, de décider au sujet des droits afférents à certain type d'actions, et de décider au sujet des restrictions de cessibilité des actions de DIAS; et

- * D'approuver toute aliénation ou charge concernant des marques déposées, des domaines et autres droits de propriété intellectuelle de la société DIAS tels que spécifiés dans un accord entre la Société et ses actionnaires qui peuvent être conclus de temps à autre.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Toute délégation est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale et ne peut porter sur aucune des matières spécifiées à l'Article 12 présent. Le conseil d'administration détermine. L'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 14. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera entaché ou vicié par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société aient un intérêt dans cette autre

société ou entreprise, ou en est un administrateur, associé, secrétaire ou employé. Le simple fait qu'un tel administrateur agisse en tant qu'administrateur d'une société impliquée dans le commerce électrique de gros ne constituera pas en soi un conflit d'intérêts. Tout administrateur ou secrétaire agissant en tant qu'administrateur, secrétaire ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la société contractera ou envers laquelle elle s'engagera commercialement ne sera pas empêché, pour cause d'un tel lien avec cette autre société ou entreprise, de prendre en considération et de voter ou d'agir sur tout sujet relatif à un tel contrat ou à toute autre activité. Dans le cas d'un conflit d'intérêts, un administrateur doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposée à l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Un tel directeur pourra prendre part à la réunion mais il ne pourra pas voter à propos de cette transaction. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs pensent avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Dans le cas d'une résolution pour laquelle plus de deux administrateurs sont écartés pour un conflit d'intérêts, le président du bureau soumettra la décision à l'assemblée générale des actionnaires décidant à une majorité simple.

Art. 15. Conseil de Surveillance. Le conseil de surveillance de la Société sera composé de trois (3) membres élus par l'assemblée générale des actionnaires. La durée du mandat d'un membre du conseil de surveillance est de cinq (5) ans. Le membre du conseil de surveillance peut être élu à plusieurs reprises.

Chaque Actionnaire 1, Actionnaire 2 et Actionnaire 3 a le droit de proposer pour désignation, approbation, ou remplacement un membre du conseil de surveillance. Les membres du conseil de surveillance seront désignés par l'assemblée générale des actionnaires sur base de ces propositions.

Art. 16. Assemblées Générales des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par exercice social. L'assemblée générale se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de septembre à 11.30 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et à ses actionnaires le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins dix jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou à une autre adresse suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils renoncent à l'avis de convocation, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales. Sauf indication contraire par les lois applicables, toute vérification officielle des signatures des procurations pour la représentation de l'actionnaire durant l'assemblée générale ne pourra être demandée.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toute assemblée générale peut avoir lieu en présence des actionnaires détenant au moins 50% des actions et les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le consentement de tous les Actionnaires de la Société est requis pour l'adoption des décisions suivantes («Points Réservés»):

- (a) De décider de modifier le montant du capital social de la Société;
- (b) De décider de la transformation de la Société;

(c) De décider à propos d'investissements qui, en relation avec un plan d'investissement, excédant le montant total de CZK 5.000.000;

(d) D'approuver des états financiers ordinaires, extraordinaires, consolidés ou intérimaires de la Société;

(e) De décider au sujet de la distribution des bénéfices et du paiement de dividendes au sein de la Société de la manière qui ne corresponde pas à la participation individuelle de l'actionnaire dans le capital social de la Société, ou au sujet du paiement de Dividende Amoindri (comme définis dans tout accord entre la Société et les actionnaires pouvant être conclu de temps à autre);

(f) De décider du paiement de tantièmes aux membres du conseil d'administration de la Société, et de prendre des décisions concernant la conclusion d'accords entre la Société et les actionnaires;

(g) De décider au sujet des déclarations des fonds sous forme de crédits ou prêts qui excèdent un montant global de CZK 500,000;

(h) De décider de conclure des accords selon lesquels la Société entreprend un engagement excédant, de par sa valeur (bien que globale), le montant de CZK 10 mil., sauf pour (i) les accords sur l'achat de biens vendus par la Société dans le déroulement normal de leurs affaires, et (ii) obligations suivant les approbations budgétaires;

(i) De décider de la mise en liquidation et liquidation de la Société;

(j) De décider à propos de changements dans les Statuts de la Société et sur des cessions et/ou des charges sur des actions de la Société sauf pour les cas spécifiés à l'Article 7;

(k) De décider du changement de forme, type, ou catégorie d'actions, de décider au sujet des droits afférents à certaines actions, et de décider au sujet des restrictions de transférabilité des actions de la Société; et

(l) D'approuver toute aliénation ou charge concernant des marques déposées, des domaines et autres droits de propriété intellectuelle de la Société tels que spécifiés dans un accord entre la Société et ses actionnaires qui peuvent être conclus de temps à autre.

Art. 17. Réviseur d'Entreprises. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Art. 18. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} mai et se terminera le 30 avril de l'année suivante.

Art. 19. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit. Sans préjudice de la première phrase de l'article présent, l'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel. Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 20. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opèrera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 21. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum spécifiées dans les présents statuts.

Art. 22. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 23. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivis d'une version française. En cas de divergences entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer à nouveau les personnes suivantes comme administrateurs de la Société pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent acte:

(i) Petr Soukup, né à Sušice, République tchèque le 22 octobre 1964, domicilié au Marie Cibulkové 788/1c, Nusle, 140 00 Praha 4, République tchèque à être nommée en tant qu'un Administrateur de Classe B;

(ii) Charles Butler, né à Londres, Royaume-Uni le 10 mai 1966, domicilié au 10, Dunasjska 608/16, CZ-18600 Praha, République tchèque à être nommée en tant qu'un Administrateur de Classe B, et

(iii) Pavel Badal, né à Turnov, République tchèque le 22 janvier 1964, domicilié au 8, Pernerova 35, CZ-18600 Praha, République tchèque à être nommée en tant qu'un Administrateur de Classe B.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent acte:

(i) Daniel Ve e a, né à Zlín, République tchèque le 6 février 1970, domicilié au 1027, 756 06 Velké Karlovice, République tchèque à être nommée en tant qu'un Administrateur de Classe A; et

(ii) Zden k Erban, né à Frýdek Místek, République tchèque le 2 janvier 1956, domicilié au Palkovice 783, Code postal: 739 41, République tchèque à être nommée en tant qu'un Administrateur de Classe B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début dudit acte.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Doyle, Heirman, Colleran, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 11 août 2014. Relation: EAC/2014/11025. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014143344/845.

(140163529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Venezuela Cable Service Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.284.531,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.314.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 25 août 2014, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Johanna Dirkje Martina en tant que gérant B de la société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant B de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant B suivant:

- Joost Johannes Tulkens - 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014145844/20.

(140165816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Golden Bean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 23, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 172.667.

—
AUSZUG

Der Geschäftsführer, Felipe Carrillo geboren am 17. Januar 1972 in Medellin Kolumbien wohnhaft in 13, rue Pierre Dupong, L-8293 Keispelt, der Gesellschaft «Golden Bean S.à r.l.» Gesellschaft mit beschränkter Haftung, eingetragen im Handel und Firmenregister unter der Nummer B.172.667 mit Sitz in L-1333 Luxembourg, 23, rue Chimay, reicht hiermit seine Kündigung als Geschäftsführer ein.

Junglinster, den 16. September 2014.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2014146726/14.

(140166984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.
